



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Équipement, logement et transports : personnel

Question écrite n° 57163

Texte de la question

M Pierre-Remy Houssin attire l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement et des transports sur l'urgence et la nécessité de reformer le statut du corps des techniciens de l'équipement. En effet, ce corps a considérablement évolué, aboutissant à un niveau de recrutement et de formation de plus en plus élevé. Les fonctions exercées par les techniciens exigent une polyvalence, une disponibilité et des qualifications dont ils doivent constamment faire preuve tant vis-à-vis de l'État que des collectivités territoriales. Consciente de ces évolutions et de ces compétences, l'administration de l'équipement a élaboré en 1988-1989, en négociation avec les organisations syndicales, un projet de statut de technicien supérieur de l'équipement qui, présenté successivement par les différents ministres de l'équipement, est actuellement en attente sur le bureau des ministres de la fonction publique et du budget, depuis la parution du « protocole d'accord Durafour ». Il lui demande de bien vouloir prendre la décision politique nécessaire pour provoquer la sortie rapide du statut de technicien supérieur de l'équipement afin de redonner à ces fonctionnaires la considération qu'ils méritent.

Texte de la réponse

Reponse. - Un projet de réforme du statut des techniciens de l'équipement est actuellement soumis à la concertation interministérielle ; des négociations sont encore nécessaires pour arriver à situer correctement ce corps dans le cadre général de la fonction publique. Deux mesures concrètes ont déjà été prises qui attestent de la volonté du ministre de l'équipement, du logement et des transports de faire avancer ce dossier. La scolarité des techniciens nouvellement recrutés sera portée à deux ans dès cette année, en cohérence avec le niveau aujourd'hui requis. En conséquence, la capacité d'accueil de l'école nationale des techniciens de l'équipement implantée à Aix-en-Provence sera renforcée et une deuxième école sera créée à Valenciennes. Cette décision, prise lors du comité interministeriel d'aménagement du territoire du 29 janvier dernier, témoigne de l'intérêt porté, au niveau gouvernemental, aux techniciens de l'équipement.

Données clés

Auteur : [M. Houssin Pierre-Remy](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57163

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : équipement, logement et transports

Ministère attributaire : équipement, logement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 avril 1992, page 1956